

39 60 : le numéro unique de l'Assurance retraite

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le 39 60 est devenu le numéro unique de l'Assurance retraite, accessible depuis l'ensemble de territoire. Il se substitue aux numéros utilisés jusqu'alors par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et les caisses régionales.

Une déclinaison en 10 chiffres de ce numéro est créée pour les appels depuis l'étranger, les téléphones mobiles ou les box : **09 71 10 39 60**.

Désormais, **du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00**, nos conseillers répondent en direct aux assurés sur leur situation personnelle.

Par ailleurs, **24 h sur 24 et 7 jours sur 7** les assurés peuvent consulter le suivi de leur dossier et prendre connaissance de l'actualité de la retraite.

En composant le **39 60**, l'appel est facturé au tarif local soit :

- 0,078 € de mise en relation
- puis 0,028€/min en heures pleines de 8h00 à 19h00 ou 0,014€/min en heures creuses, week-end et jours fériés.

Si l'appel n'est pas pris en compte dans le forfait box ou mobile, son coût est celui d'une tarification locale.

Désormais, l'Assurance retraite communique autour du numéro unique 39 60 dans toutes ses agences retraite et dans ses publications, ainsi que sur son site www.lassuranceretraite.fr

En Languedoc-Roussillon, les agents de la Carsat - antérieurement CRAM – reçoivent les assurés sur rendez-vous.